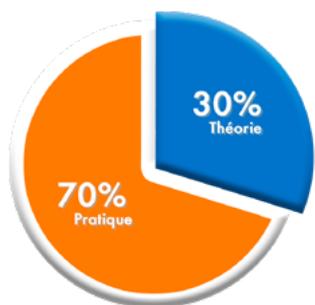




FORMATION PSE 1

PREMIERS SECOURS EN ÉQUIPE DE NIVEAU 1



DURÉE	LIEU	GROUPE	FORMATION CONTINUE
35H	INTER INTRA	DE 4 À 12 PERSONNES	7H TOUS LES ANS

Le PSE1 est une formation de secouriste professionnel. Cette formation vous permet de devenir secouriste et d'intervenir seul, en binôme ou en équipe sur des accidents avec du matériel approprié. Le PSE 1 est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'examen du BNSSA et travailler sur les postes de secours des associations de sécurité civile.

PUBLIC CONCERNÉ

LE STAGE DE FORMATION EST OUVERT AUX PERSONNES QUI DÉSIRENT INTÉGRER UNE ÉQUIPE DE SECOURS OU QUI SE FORMENT À CERTAINS MÉTIERS OU PRÉPARENT CERTAINS DIPLÔMES / MAÎTRE NAGEURS, PLONGEUR, BREVET D'ÉTAT SPORTIF
PRÉ-REQUIS : ÊTRE ÂGÉ DE 16 ANS MINIMUM

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

INTRODUCTION
ETUDE DE CAS
DEMONSTRATION PRATIQUE
APPRENTISSAGE
CAS CONCRET
CONCLUSION

MOYENS PÉDAGOGIQUES

ORDI VIDEO PROJECTEUR
MANNEQUIN ADULTE ENFANT ET NOURRISSON
VALISE DE CAS CONCRET
COUPE DE TÊTE
DÉFIBRILLATEUR
OXYGÈNE, BAVU, COLLIER CERVICAL
FICHE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION
LIVRET DE FORMATION

ÉVALUATION

EVALUATION FORMATIVE LORS DE L'APPRENTISSAGE
EVALUATION CERTIFICATIVE LORS DES CAS CONCRET

OBJECTIFS DE LA FORMATION

L'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

1. Évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi
2. Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
3. Réaliser un bilan et assurer sa transmission aux services appropriés
4. Réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :
 - 4.1. victime d'une obstruction des voies aériennes
 - 4.2. victime d'un saignement abondant ;
 - 4.3. ayant perdu connaissance ;
 - 4.4. en arrêt cardiaque ;
 - 4.5. victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique ;
 - 4.6. présentant un malaise
 - 4.7. présentant un traumatisme des membres ou de la peau
5. Assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage
6. Adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime

CONTACT

978@AFPS.ORG
06.90.63.28.02